

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MAI 1886.

ÉRECTION DE LA COMMUNE DE L'ESCAILLÈRE (HAINAUT) (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (²), PAR M. HOUZEAU DE LEHAIE.

MESSIEURS,

La section centrale qui a examiné le projet de loi relatif à l'érection de la commune de l'Escaillère, a constaté que ce projet n'a donné lieu à aucune objection lors de son examen en sections.

La demande de séparation date de vingt ans. Elle était motivée par l'éloignement du hameau dont il s'agit de faire une nouvelle commune de l'aggloméré du village de Baileux.

Aujourd'hui les oppositions qui s'étaient manifestées à l'origine ont complètement cessé.

Le conseil communal de Baileux et le conseil provincial du Hainaut ont donné des avis favorables.

Il résulte des renseignements fournis à la section centrale que la nouvelle commune possédera un territoire suffisant et une population de plus de 600 habitants. Les ressources nécessaires à l'administration sont assurées.

(¹) Projet de loi, n° 173.

(²) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. T'SERSTEVENS, PIRMEZ, CARBON, FRIS, MERJAY et HOUZEAU DE LEHAIE.

Enfin le village de l'Escaillère possède déjà les bâtiments publics dont il a besoin.

La section centrale à l'unanimité propose l'adoption du projet.

Le Rapporteur,

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

Le Président,

VAN WAMBEKE.

